



Le Médaille



► N° 113

Mars 2026

de la Jeunesse, des Sports & de l'Engagement Associatif
[Nous sommes les Médailleurs de la République Française]

Le combat

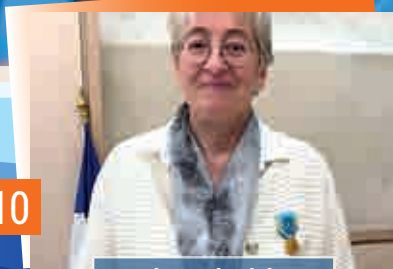
Violences **sexistes** et **sexuelles** dans le sport



9

Présentation de l'ASHM

© Patrice DEYMONNAZ



10

Combattre la violence



16

Le CD Haut-Rhin à l'honneur

Le Médailé n°113

Sommaire

▶ Sommaire	2
▶ L'édito du Président	3
▶ La Fédération	4
▶ Lettre médicale sur les violences	5
▶ La vie d'adulte se prépare dès l'école	6
▶ Le Noble Art	7
▶ Visiteur de prison	8
▶ Association "Adultes handicapés"	9
▶ Violences sexistes et sexuelles dans le sport	10-15
▶ La Vie des Comités	16-20

IMPORTANT

La publication dans la revue du Médailé, des textes et photos et de leurs crédits, est placée sous l'entière responsabilité de l'expéditeur.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉDAILÉS DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

*sous le haut patronage
de Monsieur le Président de la République
et des Ministres ministres de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie associative.*

Reconnaissance d'utilité publique : décret du 9-07-1958.
Agrément Sport : arrêté n° 75 SVF 04.19 du 30-11-2004.
Agrément Jeunesse : arrêté n°2024-JEP-11 du 13-08-2024.

• SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF •

95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13
Tél. 01 40 45 90 38 / 01 40 45 90 48
Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr
Site internet : www.ffmjs.fr

• BUREAU DE L'INSTANCE DIRIGEANTE •

Président : André TORBIERO, Président CD 31
Vice-Président Délégué : Benjamin GORGIBUS, Président CD 76
Vice-Présidente : Michèle ROBERT, Membre CD 31
Vice-Président : James MAZURIE,
Président CR Nouvelle-Aquitaine
Secrétaire Générale : Michèle SCHAEILLER, Présidente CD 27
Secrétaire Adjointe : Évelyne ARD, Membre CD 17
Trésorier Général : Jean-Richard NAUDY, Vice-Président CD 87
Trésoirière Adjointe : Frédérique COTTET,
Présidente CR Bourgogne Franche-Comté
Rattaché en Charge des Comités Régionaux :
Fabrice BOUCHE, Membre CR AURA

• MEMBRES DE L'INSTANCE DIRIGEANTE •

Solange AMARENCO, Présidente CD 04
François CHABAUD, Membre CD 31
Alain COCU, Président CD 41
Éric COËNE, Président Délégué CD 33
D^r Dominique HORNUS-DRAGNE, Membre CD 31
Jean LEDUC, Vice-Président CD 05
Claude-Annick STRUGEN, Adhérente CD 33
Yves VANDUREN, Président CD 86
Marc VERLAY, Président CD 06
† Philippe BURDIN, (Ex-membre CD 17)
† Charles-Alain GILLET, (Ex-adhérent CD 58)

Directeur de publication

André TORBIERO : ffmjsnational@yahoo.fr

Directeur de rédaction

Éric COËNE : coene.eric@orange.fr

Conception graphique et mise en page Olivier BELLET

Impression

Imprimerie WAUQUIER - 14, rue Georges Herrewyn
BP 27 - 78270 BONNIÈRES-SUR-SEINE
Tél. 01 30 93 13 13 - Mobile 06 75 21 88 08
Mail : wfs@wauquier.eu - RC Versailles B 305 812 935



Parution trimestrielle
Abonnement annuel (4 numéros) - Prix : 6 €
Commission Paritaire : 0524 G 85137
N° national : IUNPI 93453514 - ISSN 1629-8926
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2026
Tirage : 14 000 exemplaires
www.ffmjs.fr

Bulletin d'abonnement

Fédération Française des Médailés de la Jeunesse,
des Sports et de l'Engagement Associatif

Bureaux : 95 avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13
Tél. 01 40 45 90 38 / 01 40 45 90 48
Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr
Site internet : www.ffmjs.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Mail :

TARIFS : Membre adhérent : 6 € (pour 4 numéros)
Non adhérent : 8 € (pour 4 numéros) • À l'unité : 3 €

Ci-joint, chèque de :

Joindre le chèque à la commande.

€



L'éthique sportive : notre principal objectif !

► **Bonjour à tous,**

Chères Amies Médaillées et Chers Amis Médaillés,

La saison hivernale qui se termine a été marquée par les Jeux Olympiques de Milan-Cortina. Ils ont été exceptionnels par la performance de nos athlètes : la France se classe 6^{ème} au classement mondial obtenant 23 médailles dont 8 en or, 9 en argent et 6 en bronze.

N'oublions pas les Jeux Paralympiques où la France se classe 6^{ème} avec 12 médailles dont 4 en or, 4 en argent et 4 en bronze.

Nous avons été des témoins de compétitions exceptionnelles.

Comme beaucoup d'entre-nous, une note particulière pour l'épreuve de danse rythmique tant le couple Laurence FOURNIE-BAUDRY/Guillaume CIZERON a, comme l'a écrit Cécile NONY, journaliste du journal L'Equipe, « *le couple a fait chavirer les cœurs et fondre les juges. Ensemble, ils ont soulevé la foule pour une ovation aussi intense que cette merveilleuse chorégraphie sur la musique du film The Whale* » à la suite de leur titre de Champion du Monde un mois après le sacre Olympique.

Tout résultat obtenu par des Sportives et Sportifs de Haut-Niveau me fait penser à la formation dispensée par des bénévoles qui encadrent les jeunes dans les écoles de sports.

Notre Fédération occupe une place particulière car elle regroupe des femmes et des hommes qui sont bénévoles et titulaires de la médaille ministérielle. Nous jouons un rôle, toujours pas reconnu, pour défendre les valeurs, l'éthique, la morale. À travers ces valeurs nous agissons pour le développement du sport en général et la recherche des performances, mais pas à n'importe quel prix. Il est toujours plus important de développer la morale, la santé, la cohésion sociale, la lutte contre les incivilités, et par là même le bénévolat.

C'est dans cet esprit que nous intervenons dans différents domaines :

- pour la défense de l'éthique sportive qui est notre principal objectif ;
- pour la promotion du sport Féminin, du sport chez les Handicapés, du sport en milieu rural ;
- pour le soutien du bénévolat ;
- pour l'information et la formation de dirigeants.

Au niveau de la Fédération, des informations importantes à l'attention des Présidents des Comités Départementaux et Régionaux :

Objet	À retourner par mail à : ffmjsnational@yahoo.fr	Observations
Dossiers administratifs	Date limite : 13 avril	Dossier spécifique adressé par mail au Président
Récompenses fédérales	Date limite : 10 mai	
Aides fédérales	Date limite : 15 mai	
Journée Mondiale du Bénévolat	Date limite : 12 juin	

Rappel important : il appartient au Président ou au Trésorier du Comité Départemental de délivrer le CERFA n°11580*03 quand l'adhérent a régularisé sa cotisation ou quand un élu abandonne ses frais de déplacements. Cela permet de déduire les dons et abandons de frais (s'il n'y a pas de changement de rubrique, il faut indiquer le total des montants dans colonne 7 UF de l'imprimé fiscal unique).

Avec les membres de l'instance Dirigeante de la Fédération, nous vous donnons rendez-vous les 22 et 23 mai prochains pour le 75^{ème} congrès annuel à Châtelailon. Un grand merci à Jacqueline CORAUX, Présidente du comité de Charente-Maritime, et à toute l'équipe organisatrice qui réalise un travail remarquable pour l'accueil de notre rassemblement annuel.

Merci à vous, chères lectrices et chers lecteurs pour votre fidélité et votre contribution à la vie de votre comité départemental. Nous savons la part importante que vous prenez en tant que bénévole au niveau de la culture, de l'éducation populaire, de la jeunesse, de l'engagement associatif et du sport. Votre engagement est utile pour le fonctionnement des associations et il est un exemple pour les jeunes générations.

Bien sportivement.

« *Quand je paie une dette, c'est un devoir que je remplis, quand je fais un don, c'est un plaisir que je me donne* »

Jean-Jacques ROUSSEAU

Pour le Médaille n° 114, il est impératif de transmettre vos textes et visuels - AU PLUS TARD, LE MERCREDI 13 MAI 2026 - exclusivement à cette adresse mail : coene.eric@orange.fr

• À L'ATTENTION DES COMITÉS •

Les Comités qui souhaitent présenter un article dans les rubriques « *Jeunesse* », « *Sport* », « *Engagement associatif* » ou « *Handicap info* », peuvent contacter la rédaction : coene.eric@orange.fr

Pour la Vie des comités, merci de prioriser : 1.500 signes maximum et une photo de qualité supérieure en haute résolution. La publication des textes, photos et crédits de cette rubrique est placée sous la responsabilité des Comités.

Indre-et-Loire (CD 37)

Bon anniversaire Gilbert !

Quelle émotion, pour lui et les quelques Amis du milieu footballistique venus lui souhaiter son 100^{ème} anniversaire.

Gilbert DELION a fêté ses 100 ans début février 2026. Il fut le 1^{er} Conseiller Technique Départemental de football en Indre-et-Loire, et a tracé la voie pour ses successeurs. Un passionné de football, mais aussi du bien vivre, Gilbert connaissait tout le milieu du football (*arbitres, éducateurs, dirigeants*) et tout le monde l'aimait bien.



Titulaire des médailles de bronze, d'argent et d'Or de la Jeunesse et des Sports pour les nombreux services rendus au football et aux sports en général. La plaquette fédérale réservée au centenaire de la FFMJSEA lui a été remise le 5 février, lors d'une petite réception organisée par le comité des médaillés J.S 37. Au Panthéon des éducateurs sportifs, Gilbert y trouverait toute sa place.

Lot-et-Garonne (CD 47)

Médaille d'Or pour Jacky !

Le président de la Fédération Française de Rugby, Florian Grill vient de décerner à notre ami Jacky Laurens (*membre du Bureau du Comité des Médaillés 47*) la médaille d'Or de la Fédération française. La plus haute distinction à l'échelle nationale, matérialisée par un trophée en forme de coq.

Rappelons que Jacques Laurens fut ancien Vice-Président et Secrétaire Général de la FFR, Président du Comité des 6 Nations, et qu'il a reçu le prestigieux Prix Vernon Pugh pour services rendus au rugby international en novembre 2021.



IL NOUS A QUITTÉS

- Condoléances émues et attristées à la famille -

Nous avons appris avec tristesse le décès d'**Erich BATAILLY**, survenu le lundi 5 janvier 2026. Il était membre d'honneur du Comité départemental de Seine-Saint-Denis (CDMJSEA 93) dont il a assumé pendant quinze ans la présidence. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

La Nouvelle-Calédonie

Les adhérents du CD Nouvelle-Calédonie ont tenu leur assemblée générale le 7 février dernier. Le bureau s'est réuni ultérieurement.



Les élus.



WAUQUIER

L'imprimerie environnementale

Création graphique & Impression

- Magazine • Dépliant • Affiche •
- Livre • Flyer • Plan • Carte • Fiche •
- Tête de lettre • Liasse • Carnet •
- Adhésif • Classeur • Conti-snap •

14, rue Georges Herrewyn
B.P. 27 - 78270 Bonnières-sur-Seine

Tél. 01 30 93 13 13 • Mobile 06 75 21 88 08
Mail : wfs@wauquier.eu



Lettre médicale sur les violences

Tous les bénévoles peuvent être confrontés à des violences au sein de leurs associations, sportives ou non, encore plus lorsque ces associations prennent en charge des enfants et des adolescents. Le rôle des encadrants, quelle que soit leur fonction, est de prévenir ces violences, les déceler au tout début, les faire cesser.

On constate autant de violences chez les garçons que chez les filles. Cependant, les filles sont plus victimes de violences sexuelles que les garçons.

Si, chez les garçons, les violences sont majoritairement perpétrées par des sportifs de leur âge, les filles sont plus souvent victimes d'un adulte ayant autorité sur elles. Une situation de handicap multiplie par 3 le risque de violence.

→ Les violences : de quoi parle-t-on ?

Physiques : coups, négligences d'une blessure, dopage forcé.

Psychologiques : répétition de faits ou de paroles blessantes, humiliantes. Un simple surnom dégradant en est un exemple. Chaque personne a ses ressources et ce qui peut faire sourire l'un peut être insoutenable pour un autre. Les remarques sexistes, les plaisanteries sur le genre, le physique, l'origine ethnique en font aussi partie.

Sexuelles : viols et agressions sexuelles mais aussi harcèlement sexuel, exhibitionnisme, voyeurisme. Actes effectués sans le consentement de la victime.

→ Les situations à risques

Les violences, en particulier sexuelles, ont lieu dans les vestiaires, les douches, durant les transports, lors des déplacements en compétitions, dans les trains et les hôtels, lors des soirées festives.

→ Les signaux d'alerte que doit connaître tout encadrant

- ☹ Une agressivité récente envers les autres, en particulier les camarades de sport ;
- ☹ Des scarifications ;
- ☹ Des troubles du comportement alimentaire (*anorexie, boulimie*) ;
- ☹ Des troubles du sommeil récent ;
- ☹ Un isolement ;
- ☹ Une anxiété extrême inhabituelle ;
- ☹ **Tout changement brutal et inhabituel de comportement ;**
- ☹ Mais aussi (*et c'est plus difficile à déceler*) : un surhabillement, l'évitement de certaines personnes, des arrivées très en retard ou très en avance aux séances, un départ retardé.

→ À éviter absolument

Les bénévoles d'une association ne peuvent pas tout assumer lors de certaines situations : *organisations de compétitions, soirées de clubs, fêtes de fin de saison etc...*

On entend souvent dire que toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

Cependant, certaines tâches restent dans le **domaine de l'intimité** :

- ⚠ Un adulte ne doit **jamais** raccompagner seul un mineur en voiture, sauf si c'est le souhait exprimé des parents.
- ⚠ L'habillage, la douche des enfants **ne doivent pas** être confiés à des personnes extérieures à leur famille ou à leur environnement habituel.
- ⚠ Les discussions avec un mineur **se feront** dans une pièce vitrée ou la porte ouverte.
- ⚠ Les appareils photos doivent être **proscrits** dans les vestiaires.

→ Les numéros à connaître

Le **119** : Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger

Les **cellules de prévention des violences** des fédérations sportives

Le **CRIP** : Service de recueil des informations préoccupantes

**Depuis 20 ans,
l'attitude de la société
vis-à-vis de la violence,
en particulier sexuelle,
a été considérablement modifiée.**

Les violences subies par les mineurs sont mises en avant par les médias, parfois des années après qu'elles aient eu lieu.

Cependant, les agresseurs sont souvent des personnes en qui la victime avait toute confiance, ses parents aussi.

La meilleure prévention des violences dans les associations reste une **attention de tous les instants** et l'**interdiction d'emblée** de tout geste et/ou toute parole déplacés.

Les réseaux sociaux jouent aussi un rôle pernicieux par la diffusion de photos, vidéos et textes gravement préjudiciables.

Les violences subies dans l'enfance et l'adolescence peuvent compromettre l'équilibre personnel toute une vie durant.

« À force de tout voir, on finit par **tout supporter...**
À force de tout supporter, on finit par **tout tolérer...**
À force de tout tolérer, on finit par **tout accepter...**
À force de tout accepter, on finit par **tout approuver !** »

Saint Augustin

La vie d'adulte se prépare dès l'école primaire

Dans leur cursus scolaire, les enfants vivent des expériences en lien avec la biodiversité, la civilité, les violences de toute nature, le harcèlement, l'honnêteté, la loyauté, le respect.

Bref, les règles de vie qui devraient être suivies par l'ensemble des adultes également...

D'autres structures donnent aussi accès à ces règles de vie en société, qu'il s'agisse des clubs sportifs (*notamment en matière de sports collectifs*), les associations et les conseils municipaux des enfants (*ou des jeunes*) qui enseignent à leurs adhérents et à leurs jeunes conseillers municipaux **le respect des règles de vie**, notamment en matière d'entretien des voies communales, des parcs, des stades, des gymnases, également le respect des générations à l'adresse des personnes âgées au travers de manifestations intergénérationnelles (*repas pris en commun, animations récréatives...*).

Et pour cela, si les personnels enseignants sont censés être formés pour appliquer ces règles de façon pédagogique, les bénévoles, quant à eux, font ce qu'ils peuvent, en fonction de leur propre expérience, leur propre ressenti.

En règle générale, les enfants sont sensibilisés aux missions suivantes :

- **L'entretien** de leur environnement communal (*ramassage de mégots, de papiers, de déchets en plastique, de verre brisé...*)
- **Visites** aux personnes âgées dans les résidences autonomie et les Ehpad avec partage de repas et animation (*récits de poèmes, interprétations de chansons ou de saynètes, jeux de société...*)
- Le **respect** de leurs parents et grands-parents ainsi que de la hiérarchie qui les encadre
- Le **respect** des structures sportives ou associatives (*nettoyage des chaussures sales, ne pas laisser l'eau couler dans les lavabos, ne pas laisser les lumières allumées après le départ de l'animateur, respecter les règles d'hygiène, veiller à la fermeture des portes...*)
- **Ouverture** sur la tolérance, notamment avec les manifestations qui se déroulent pendant tout le mois de novembre puisque c'est le mois de la tolérance
- **Favoriser** le bien vivre ensemble
- **Présence** aux manifestations patriotiques
- **Participations** diverses au sein des structures (*associatives ou municipales*) de leur commune : théâtre, musique, danse, arts plastiques, sports, etc...
- **Familiarisation** avec les jardins participatifs
- **Ouverture** sur la biodiversité
- Comment **lutter** contre les conséquences générées par le réchauffement climatique
- **Sensibilisation** aux personnes en situation de handicap
- **Éveil** des enfants sur toutes les formes de harcèlement, tout type de violences physiques, psychologiques, sexistes et sexuelles...
- **Ressentir** une certaine fierté de vivre dans une nation sous le régime de la démocratie.



En revanche, **dès que les enfants passent de l'école primaire au collège**, l'impression laissée n'est pas celle escomptée (*en règle générale*). En effet, **un relâchement est constaté** dans ces préconisations de comportements... peut-être **par de mauvaises conduites dont ils ont été témoins...**

Au sein des conseils municipaux de jeunes ou d'enfants, les jeunes conseillers municipaux ont, eux aussi, force de propositions de projets, d'aménagements. Bien sûr, les projets sont étudiés au niveau de leur faisabilité, ils sont budgétisés et votés. Là aussi, siéger au sein d'un conseil municipal est une vraie école de responsabilités, de propositions et de décisions. Ceci étant également valable pour les structures associatives, ouvertes à toutes les générations.

Comme vous pouvez le constater, ces sujets énoncés sont récurrents et sont (*ou devraient*) être non seulement enseignés aux enfants mais appliqués par la suite avec leurs parents ou en famille car **les parents aussi ont besoin d'être éveillés** sur tous ces sujets afin de limiter les risques de catastrophes météorologiques, que l'on considère encore naïvement comme exceptionnelles mais qui, en réalité, sont devenues récurrentes, en ignorant toutefois sous quelle forme et à quel endroit elles se produiront...

Mais seul le résultat compte, et c'est bien là l'essentiel :

faire de ces enfants des adultes matures, respectueux des règles de vie, de leur hiérarchie, d'hygiène et de civilité, afin qu'ils deviennent à leur tour des parents dignes de ce nom.

Croyez bien que je suis désolé de devoir rédiger cet article qui se veut moralisateur. Mais, on dira ce que l'on voudra, l'expérience que j'ai vécue en tant que pratiquant puis responsable de plusieurs clubs sportifs, d'adjoint au maire de ma commune pendant dix-huit ans, de bénévole au sein d'une association caritative et humanitaire, me permet de faire ou rappeler toutes ces préconisations qui devraient être naturelles aux yeux de l'ensemble des adultes que nous sommes, afin de **favoriser une vie « normale » pour nos générations futures.**



Le NOBLE Art à l'Honneur

Aujourd'hui, le club de **Lons-le-Saunier**
(Département du Jura)

Pourquoi appelle-t-on ce sport « Noble Art » ?

Tout simplement parce qu'il est porteur de véritables valeurs d'excellence telles que : le courage, le sens stratégique ou celui de l'honneur. Mais on peut très aisément y ajouter également celles de la combativité et même bien sûr de la ruse.

Présentation du Ring Athlétique de Lons-Le-Saunier (RAL) avec son Président Serge Pantel.

Date de création : Le Ring Athlétique de Lons-Le-Saunier a été fondé en 1947. Après des années d'inactivité, il a été relancé en 1972, date à laquelle je m'y suis inscrit en tant que boxeur jusqu'en 1978.

Enseignement : Fauté d'entraîneur en 1978, j'ai abandonné la compétition pour me consacrer uniquement à l'entraînement et... je n'ai jamais arrêté depuis. La boxe c'est ma passion. Entrer dans la salle est devenue une habitude que je savoure à chaque fois.

Compétiteurs : Le club compte actuellement 450 adhérents. Il se classe dans les toutes premières places du département du Jura et de région Bourgogne Franche-Comté.



Diverses catégories : Plusieurs sections composent l'organigramme.

On y retrouve :

- **une section baby boxe (à partir de 6 ans)** qui permet à des jeunes enfants de développer leur motricité et de se socialiser.
- **une section boxe éducative (de 8 à 16 ans)** qui permet aux enfants et adolescents de prendre confiance en eux, de développer leurs qualités physiques, de se canaliser, d'apprendre le respect, la maîtrise et d'avoir une hygiène de vie.
- **une section boxe amateur** pour permettre à celles et ceux qui le désirent de pratiquer la compétition, ce qui exige une discipline et une hygiène de vie très rigoureuse.
- **une section boxe professionnelle** pour les boxeurs de haut niveau.
- **une section handi boxe** pour les personnes à mobilité réduite ou présentant une déficience mentale.
- **une section boxe loisirs** pour les femmes et les hommes qui veulent se défouler, améliorer leurs conditions physiques en apprenant un sport de combat.
- **une section cardio box** pour les personnes qui veulent entretenir leurs conditions physiques et se défouler sans combattre.



Vous êtes Président et manager, vous avez formé des boxeurs qui ont évolué sur le plan National ?

Milieu professionnel : Le premier champion a été Aziz Terroufi qui est successivement devenu champion de France cadet puis junior en boxe amateur. Il y a eu ensuite Yoann Portailier qui a été sacré champion de France professionnel. Ahmed El Meziane pour sa part a remporté la coupe de France professionnel. Quant à Nicolas Fargette il a été déclaré vainqueur du tournoi de France professionnel. Thierry Loersch et beaucoup d'autres champions professionnels ont fait honneur à notre structure sportive.

Milieu amateur : Anthony Fevrat-Rollet s'est adjugé le titre de champion de France senior amateur. L'année dernière, Kaïs Aïboud a été champion de France junior amateur. Un moment d'immense fierté pour ce jeune boxeur en devenir mais pour l'ensemble du RAL, de ses parents et de son proviseur Antoni Villela.

Milieu éducatif : Il y a eu une dizaine de champions de France de boxe éducative (filles et garçons), minimes et cadets. En novembre 2025 pour le Gala de la Sainte-Catherine disputé au Gymnase Lasalle de Vesoul (Haute-Saône), dans la catégorie super-plumes Pierre Vagnet s'est imposé de belle manière dans le devenu réputé tournoi Jean-Claude Bouttier, sorte de championnat de France de boxe professionnelle. On peut donc dire que le ring athlétique de Lons-Le-Saunier a obtenu beaucoup de bons résultats pour le plus grand plaisir de son Président.

Selon nos informations, votre club vient de recevoir deux magnifiques récompenses, départementale et régionale ?

Effectivement, le vendredi 21 novembre 2025 le club a été convié à l'Hôtel du Département pour être honoré dans le cadre d'une cérémonie de remise des Trophées Jurassiens. Monsieur Gérôme Fassenet, président du Conseil Départemental assisté de Madame Christelle Morbois, vice-présidente en charge de la jeunesse, du sport et de la vie associative et Monsieur Bernard Fauvey, Président du Comité départemental présidaient la soirée. Puis, le 17 janvier 2026 au centre social de Lons-Le-Saunier. Lors de l'assemblée générale du Comité des Médailleurs du Jura conduite par Monsieur Bernard Fauvey, c'est Madame Frédérique Cottet Présidente du Comité Régional des médaillés de Bourgogne Franche-Comté qui nous a remis un trophée régional.

C'est un signe de reconnaissance de la part des instances des médaillés ?

Oui évidemment, en chaque circonstance, le moment était intense, fabuleux. Ces deux structures soutiennent les dynamiques associatives du territoire. Au nom du club, je tiens, « ici », à adresser au Comité des médaillés du Jura et à celui de Bourgogne Franche-Comté nos plus vifs remerciements.

➔ Propos de M.-L. B. (voulant rester anonyme), recueillis par Yvon PINARDON

Bénévoles de l'ombre pour personnes... à l'ombre !

Pourquoi devenir visiteur de prison ?

C'est choisir de s'engager auprès de personnes détenues pour leur apporter une présence humaine, bienveillante et si possible régulière.

Mais avant toute intervention, le bénévole doit suivre un temps de formation et d'accompagnement qui lui permet de comprendre le fonctionnement de l'institution pénitentiaire et le cadre de la détention. Une fois agréé, le visiteur bénévole rencontre des personnes détenues pour un entretien dans un cadre défini et respectueux.

Le bénévole n'est ni juge, ni conseiller, il est avant tout un citoyen engagé, qui écoute sans juger et reçoit la parole telle qu'elle se présente. Ces échanges permettent de rompre l'isolement, de redonner de la confiance et de maintenir un lien essentiel avec la société.



➔ Rencontre avec une bénévole visiteuse de prison

Personnellement, l'idée d'être visiteuse de prison était dans un coin de ma tête depuis une trentaine d'années, lorsque j'avais lu un livre de Guy Gilbert sur les prisons, intitulé : « *Des jeunes y entrent, des fauves en sortent* ». Peu de temps après que j'ai pris ma retraite, j'ai commencé les démarches pour obtenir un agrément.

Les raisons qui poussent quelqu'un à vouloir devenir visiteur sont nombreuses et variées. En France, il y a environ un millier d'adhérents actifs à l'ANVP. Certains visitent en milieu fermé, c'est-à-dire dans les établissements pénitentiaires, et d'autres, beaucoup moins nombreux, accompagnent des personnes sous main de justice en milieu ouvert, principalement des personnes très isolées qui ont perdu leurs repères et qui ont encore des comptes à rendre à la justice.

Pour les visiteurs de prison (on a longtemps dit visiteurs de prison, or nous ne visitons pas les prisons, mais les personnes qui y vivent), il s'agit d'apporter un peu d'humanité, d'écoute, de soutien, à ceux qui le souhaitent et qui sont pour la plupart sans parler, coupés complètement de leur famille et de leur milieu social.



Certains détenus entendent parler des visiteurs par d'autres détenus, ou bien par leur conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) ou encore par des visiteurs qui vont présenter leur action au quartier des arrivants. Alors, ils peuvent demander un visiteur en passant par le SPIP et c'est celui-ci qui attribue un(e) bénévole à un détenu (ou l'inverse !).

Un entretien a une durée très variable pour de multiples raisons. La personne détenue peut avoir besoin de parler, mais ce n'est pas toujours le cas. Il y a des jours où elle n'en a pas très envie, ou bien elle peut avoir un rendez-vous ou une activité, et dans ce cas l'entretien peut durer moins de 10 minutes. À l'inverse, cela peut dépasser une heure, voire 1 h 30, si le visiteur a le temps et qu'il sent que le « visité » en a vraiment besoin.

Mais il y a beaucoup de contraintes dans une prison, entre autres des moments de blocage où l'on peut être amené à attendre très longtemps avant de voir quelqu'un.

Un détenu demandé peut se trouver en promenade, au sport, en cours, à la bibliothèque, à une activité ou au « médical » pour employer leur expression. Ou bien même travailler au sein de la prison, soit dans des ateliers, soit à l'entretien ou à la cuisine.

Les visites ont lieu généralement le matin ou l'après-midi du lundi au vendredi, elles s'arrêtent à l'heure de la distribution des repas : 11 h 30 ou 17 h 30. Beaucoup de visiteurs assurent leur mission une fois par semaine, mais d'autres préfèrent un rythme moins soutenu. Ils rencontrent à chaque fois un(e) à cinq détenu(e)s sur une journée.

Homme ou femme ? Eh bien cela dépend. Certains établissements n'accueillent que des hommes, c'est le cas dans celui où j'interviens, qui est une maison d'arrêt, donc la question ne se pose pas pour moi. Dans d'autres, il y a un quartier femmes, toujours très minoritaire.

La grande majorité des visiteurs ne choisissent pas et vont volontiers voir les personnes qu'on leur attribue. Les détenus, eux, n'ont pas le choix, à ma connaissance.



Association Parentale de Soutien aux Personnes Handicapées Sports Handicap de Maurienne Deltha Savoie

L'Association parentale de soutien aux personnes ayant différents handicaps, âgés de 12 à 75 ans, est constituée de deux structures différentes.

- L'Association Sports Handicap de Maurienne créée par madame Marithé Rollland en 2008 sous le nom l'Oasis, dont le siège est situé à Saint-Jean-de-Maurienne, qui, sous la houlette de madame Laurence Diernaz (présidente), propose à leurs 90 licenciés ayant un handicap, de pouvoir pratiquer différentes disciplines sportives (randonnée, natation, pétanque, sport boules, ski alpin, ski de fond).
- Lors des compétitions, ils sont encadrés par des bénévoles et par des éducateurs sportifs étant diplômés pour la natation, le ski alpin, le ski de fond, la pétanque et le sport boules. Les entraînements ont lieu en semaine et sur différents sites de la vallée de la Maurienne.
- Les nageurs sont déjà en préparation en vue du prochain championnat régional.



Avec leurs accompagnateurs, les représentants de l'ASHM ont récolté plusieurs médailles lors des Championnats de France de ski de fond à Praz-de-Lys Sommand (Haute-Savoie).

- Cette année 2025, le championnat de France pour les para sport-boules, a eu lieu au stade Gavarini de Saint-Jean-de-Maurienne. Il a été organisé de mains de maîtres par Patrice et Martine Deymonnaz, et secondés par de nombreux bénévoles de l'association, ceci, sous la bienveillance de Jean-Yves Peronnet, directeur technique national de la FFSB. Les sportifs Mauriennais ont bien réussi puisqu'ils ont trusté les podiums avec plusieurs des titres de champions de France. Le comité des médaillés FFMJSEA Savoie était présent pour la remise des récompenses.
- Pour les para-sport-skis, les championnats de France ont eu lieu dans la jolie station des Karellis. Nos sportifs savoyards ont aussi bien réussi leurs compétitions, montant sur plusieurs podiums, avec aussi, des titres de champions à la clé.
- Tout au long de l'année, les bénévoles de l'association se mobilisent sur les différents marchés, à la foire aux plants à Saint-Michel de Maurienne, et sous d'autres formes, pour nous proposer leurs différents produits qui sont le fruit de leur travail.
- Les membres de l'association affichent toute leur détermination pour préparer les défis des échéances à venir durant l'année 2026.
- Deltha Savoie s'occupe des personnes ayant différentes formes de handicaps dans plusieurs structures de la vallée de Maurienne. L'ESAT opère à Saint-Avre, aux foyers à Saint-Martin sur La Chambre et des Arves, pour que ces personnes bénéficient de soins adaptés prodigués par les différents personnels de la santé. Ces personnes sont orientées à la vie professionnelle, et/ou pour s'adapter à d'autres missions qui leurs sont confiées, ceci sous la responsabilité d'encadrants. Elles sont employées dans la restauration, les espaces verts, le jardinage, la couture, le ménage, ... Les familles de ces jeunes et adultes encadrent, avec l'aide de bénévoles, les différentes activités et les sorties proposées tout au long de l'année. Les paras sportifs représentent 80% de l'effectif accueilli à l'ASHM, appartenant aux différentes structures de la vallée. L'association Sport Handicap de Maurienne et Deltha Savoie, avec leurs bénévoles, leurs professionnels et leur encadrement, permettent à toutes ces personnes et leurs familles de pouvoir réaliser de très belles choses dans la vie de tous les jours et de passer des bons moments de convivialité.



Les jeunes licenciés boulistes de l'ASHM sacrément fiers de porter le maillot bleu blanc rouge offert par le club sportif bouliste de Saint-Michel-de-Maurienne.

- Les para-sports de pétanque et de boules adaptés sont encadrés par Martine et Patrice Deymonnaz qui sont aussi secondés par des bénévoles. Martine et Patrice Deymonnaz ont la charge du secteur boules de La Maurienne. Patrice est, lui aussi, le secrétaire de notre comité départemental FFMJSEA 73. Les entraînements se déroulent, soit au boulodrome couvert de Saint-Michel-de-Maurienne, soit aux boulodromes de Sainte-Marie de Cuines et de Saint-Jean-de-Maurienne. Les compétitions ont lieu souvent le week-end, et parfois, sur plusieurs jours lors des championnats de France.
- Pour le para ski adapté, les entraînements se font sous la conduite de monsieur Jean-Luc Albrieux, moniteur, aux Karellis. Les compétitions et les championnats de ski de fond ont lieu dans les différentes stations de skis de la vallée de la Maurienne et de la région Aura.
- Durant l'année 2025, les sportifs de l'association ont obtenu de très bons résultats grâce à leur assiduité et à leur travail lors des entraînements, avec des éducateurs compétents, que ce soit au niveau départemental, régional ou lors des différents championnats de France.

Violences sexistes et sexuelles dans le sport

Article : Isabelle TEURQUETY

(Présidente de la commission Handicap-Inclusion du CDMJSEA 76)

1 Comprendre les violences pour protéger les victimes

► Des violences **genrées** et **sexuées**

Les victimes de violences sexistes et sexuelles sont majoritairement des femmes et des enfants.

Ces violences sont genrées car elles reposent sur une domination sexiste, par laquelle l'agresseur, quasi-systématiquement un homme, prend le pouvoir sur la victime, très majoritairement des femmes et des enfants. Ce système patriarcal légitime les violences. Il n'y a aucune réciprocité dans ces actes. L'auteur de violences sexuelles est un agresseur qui ne cherche pas à séduire ou à plaire mais à imposer ses désirs et ses choix, sans tenir compte de l'autre ni de sa vulnérabilité potentielle. Les corps des enfants ou des femmes sont ainsi traités comme des objets par les agresseurs.



► L'apprentissage de la notion de **consentement**

Il est primordial d'apprendre à l'enfant qu'il ou elle est maîtresse de son corps et seule juge de ses sentiments, que son bien-être physique est un droit fondamental et que personne n'est autorisé à l'agresser, de quelque manière que ce soit.

Dans tous les cas et à tout âge, l'apprentissage et le respect du consentement sont essentiels : le principe absolu est que « **seul un oui est un oui** ».

Un « **oui** » peut être **retiré à tout moment**. Un « **non** » est « **un non** ». **Le silence ne vaut ni accord ni acceptation.**

► Qu'est-ce que le **consentement** ?

Le consentement est un accord :

- ✕ Libre ✕ Éclairé ✕ Réciproque, mutuel et symétrique
- ✕ Spécifique ✕ Temporaire ✕ Donné par la personne elle-même

Dans le champ des activités physiques et/ou sportives, lorsqu'il existe une relation d'autorité, il ne peut y avoir de consentement. De plus, la notoriété ou le palmarès peuvent biaiser l'équilibre d'une relation.

► La notion de **secret** chez l'enfant

L'agresseur utilise la notion de secret pour s'assurer du silence de l'enfant. Il est donc important de sensibiliser les plus jeunes aux notions de bon ou vilain secret.

Un **bon secret** est un secret qui ne cause ni danger ni préjudice à personne. Il est souvent lié à une surprise agréable ou à un moment de joie. Un **vilain secret** est un secret qui rend malheureux, qui provoque de la peur, de l'inquiétude, de la culpabilité ou de la honte chez l'enfant. C'est un secret qui peut être dangereux pour l'enfant.

Il se caractérise par :

- La **culpabilisation** : « Si tu le dis à quelqu'un, tout ira mal, et ce sera de ta faute. »
- Les **menaces** : « Si tu en parles, je te punirai, ou tu ne seras plus mon préféré. »
- La **flatterie** : « C'est notre petit secret à nous, tu es ma préférée. Personne ne doit le savoir. »

La révélation de faits de violences peut se faire entre pairs.

Toutefois, il est important de mesurer que l'enfant à qui le secret est confié peut se sentir déconcerté ou déconcertée et ne pas savoir comment réagir. Il ou elle peut ne pas comprendre la gravité de la situation ou être effrayé ou effrayée par ce qu'il ou elle vient d'apprendre.

L'enfant peut ressentir une obligation de garder ce secret, par peur de perdre l'amitié ou de trahir la personne qui lui a confié la violence subie. Il est donc essentiel de sensibiliser les enfants sur ce qu'ils et elles doivent faire lorsqu'ils et elles reçoivent une telle confiance.

En parler à un ou une adulte de confiance.

2 Cadre juridique en France

Toutes les formes de violences : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, y compris les cyber-violences, qu'elles soient commises dans le cadre d'activités physiques et/ou sportives ou dans tout autre secteur de la vie sociale, professionnelle ou familiale sont **INTERDITES** et **PUNIES** par la loi.

Les infractions commises avec une ou plusieurs circonstance(s) aggravante(s) sont **plus sévèrement punies**.

Pour un dirigeant ou une dirigeante et un encadrant ou une encadrante, y compris bénévole, la qualité de « *personne ayant autorité de fait ou de droit* » sur la victime ou de « *personne qui abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions* » constitue une circonstance aggravante des infractions de violences sexuelles au regard de la loi.

Les violences commises sur des victimes mineures ou des personnes vulnérables ou commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée de la victime, constituent également des circonstances aggravantes.

Pour les mineurs et les mineures de moins de 15 ans, il y a systématiquement une présomption de non-consentement / non-discernement. Ainsi, tout acte sexuel entre un majeur et un mineur ou une mineure de moins de 15 ans est interdit par la loi.

3 Violences sexistes et sexuelles : de qui parle-t-on ?

► Qui peut être **victime** ?

Toute personne peut être victime de violences sexistes et sexuelles. Statistiquement, les femmes et les filles sont les principales victimes des violences sexistes et sexuelles. Ces violences sont à la fois l'expression et la conséquence de rapports historiquement et structurellement inégalitaires entre les femmes et les hommes, ces derniers étant très majoritaires parmi les agresseurs.

À cela s'ajoutent l'histoire personnelle, des périodes de fragilité, de vulnérabilité. Il n'existe pas de profil type de victime. Les études épidémiologiques et l'expérience des associations de terrain montrent que les agresseurs repèrent, choisissent et sélectionnent leur victime selon un scénario qui leur est propre.

La victime n'est jamais responsable des violences qu'elle subit, peu importe sa tenue vestimentaire, son état, ses propos ou son comportement.

► Les **caractéristiques** spécifiques **ciblées** par les agresseurs

Dans un contexte social, culturel ou institutionnel où les discriminations perdurent, les victimes de violences sexistes et sexuelles sont ciblées non pas en raison de leurs actions, mais en raison de leur sexe, âge, orientation sexuelle, identité de genre, origine sociale ou géographique, couleur de peau ou religion. Ces caractéristiques ne constituent en rien une fragilité de la part des victimes mais servent de prétexte aux violences.

Les femmes et filles en situation de handicap subissent également davantage de violences sexuelles que les femmes et filles valides.

80 % des handicaps étant invisibles, les encadrants et encadrantes doivent être particulièrement vigilants et vigilantes à tous les publics dont ils et elles ont la responsabilité.

► Où les **violences** peuvent-elles avoir lieu ?

L'agresseur peut exercer ces violences à tout moment, et en tout lieu, y compris aux yeux de toutes et tous.

Dans la pratique sportive, des lieux et des circonstances favorisent la relation, la promiscuité et donnent un accès visuel et/ou physique au corps des sportifs et sportives, des pratiquants et pratiquantes. C'est une responsabilité impérieuse pour l'encadrante ou l'encadrant qui doit veiller au repérage et à la prévention des violences en s'assurant que l'accès au corps soit strictement limité aux besoins liés à la pratique sportive.

En tant qu'encadrante de l'activité physique et/ou sportive, une vigilance particulière doit être portée à chaque moment de la pratique ou liée à celle-ci.

Qui sont les agresseurs ?

Il n'existe pas de profil type de l'agresseur qui commet des violences sexuelles : tous les âges et toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernés.

4 La stratégie de l'agresseur

L'agresseur peut se cacher derrière le masque de l'encadrant modèle, du bénévole dévoué, du sportif admiré et apprécié de ses pairs, du parent serviable voire d'un dirigeant engagé.

Après avoir **ciblé la victime**, l'agresseur va adopter une stratégie bien rodée, avec une large panoplie de stratagèmes pour la fragiliser et la mettre sous silence. Les violences peuvent s'accroître et se renforcer avec le temps, et installer progressivement un climat de terreur.

1... Il met en confiance

Le masque de la bienveillance

L'agresseur établit une relation de confiance avec la victime, la famille ou l'entourage de manière à entrer dans la sphère intime. Il peut se montrer très attentif, impliqué et fournir des conseils précieux, notamment dans l'accompagnement des sportifs et sportives.

2... Il isole

Afin d'affirmer sa domination et assurer son impunité, l'agresseur isole affectivement, socialement et géographiquement la victime. Il fait tout pour éviter la présence de témoins et cherche à se retrouver seul avec elle dans des endroits clos, à l'abri des regards. Dans le cadre de la pratique sportive, sa stratégie peut s'appuyer sur les déplacements, les stages, les compétitions au cours desquelles la victime peut être isolée par l'agresseur : trajets en voiture, chambre, etc., mais aussi des horaires parfois inhabituels d'entraînement ou la multiplication de sessions individuelles.

Dans ces situations, la victime est de facto éloignée de ses proches, de sa famille, et son unique référent de proximité peut alors se limiter à l'agresseur lui-même.

L'isolement est plus fréquent dans le cadre d'une pratique sportive compétitive favorisant des déplacements, compétitions et entraînements. L'attrait et la promesse de la performance génèrent aussi une confiance élevée accordée à l'entraîneur. L'agresseur peut l'exploiter pour abuser de l'engagement du sportif ou de la sportive et de la confiance de sa famille.

3... Il dévalorise

Dans un contexte sportif où le corps est au centre de l'activité et de l'attention, l'agresseur peut dévaloriser, humilier ou sexualiser la victime en commentant, critiquant :

- **Ses gestes, ses mouvements, ses performances**
- **Son poids, sa morphologie**
- **Sa tenue, son apparence, ses caractéristiques physiques**
- **Ses transformations physiques, à l'adolescence notamment**

Dans l'activité physique et/ou sportive, les attitudes et les corps des filles et des femmes sont souvent scrutés sous le prisme de stéréotypes sexistes qui engendrent des propos humiliants et dévalorisants.

Les femmes seraient :

Faibles, émotives, sensibles, fragiles, affectueuses, dociles, versatiles, futiles, coquettes, bavardes, peureuses, douillettes, hystériques.

Les hommes seraient :

Forts, responsables, sérieux, stratèges, rationnels, volontaires, courageux, maîtres d'eux-mêmes, ambitieux, meneurs, endurants, agressifs, dominants.

4... Il menace / Il fait peur

La menace et la peur sont des armes centrales de l'agresseur qui utilise ces mécanismes pour contrôler et manipuler la victime, l'empêcher de réagir ou de dénoncer les violences.

- **Menace de répercussions sur le parcours sportif**
- **Menace d'exclusion ou de rétrogradation**
- **Contrôle des opportunités** : L'agresseur peut aussi se présenter comme le seul point de passage pour la progression de la carrière de la victime. Il menace implicitement que toute séparation, tout avis autre que le sien, toute opposition ou dénonciation des violences pourrait marquer un coup d'arrêt dans son parcours sportif et freiner son accès à d'autres clubs ou structures.
- **Sabotage de la réputation**
- **Pression sur l'entourage familial**

5... Il inverse la culpabilité

L'agresseur ne reconnaît aucune responsabilité et justifie chaque propos/acte violent par le comportement de la victime ou par l'investissement qu'il consacre à l'entraîner. L'agresseur peut également retourner le groupe contre la victime.

L'inversion de la culpabilité enferme un peu plus la victime dans le silence. Elle a peur de ne pas être crue, de ne pas être légitime à parler.

6... Il assure son impunité

- **Position de pouvoir**
- **La résistance à la douleur**
- **Protection de la réputation de la structure**
- **L'agresseur utilise la mobilité** : les agresseurs peuvent facilement changer de structure, de région pour rester impunis et continuer à perpétrer des violences.

5 Connaître les conséquences des violences sexistes et sexuelles pour repérer les victimes

Les violences sexistes et sexuelles entraînent des conséquences visibles, observables à travers les comportements, l'état physique ou psychologique des victimes. Elles peuvent aussi être la cause de maladies, de handicaps ou les aggraver.

L'absence de symptôme visible ne signifie pas que la victime n'a pas vécu de violence. Certaines conséquences peuvent ne devenir visibles que longtemps après les faits. Par ailleurs, la victime peut adopter des stratégies adaptatives, de survie pour minimiser les violences subies sans symptôme visible.

■ Changements émotionnels et psychologiques

- ✗ **Anxiété ou stress accru** ✗ **Dépression** ✗ **Crises de panique**
- ✗ **Baisse de confiance en soi** ✗ **Sauts d'humeur ou irritabilité**
- ✗ **Trouble de la mémoire** ✗ **Aggravation du handicap**

■ Comportements inhabituels

- ✗ **Perte d'intérêt ou envie d'arrêter le sport**
- ✗ **Chute soudaine des performances sportives**
- ✗ **Abandon, retard ou absentéisme pour éviter toute exposition avec l'agresseur**
- ✗ **Évitement ou rejet des contacts physiques**
- ✗ **Sur-habillage, rapidité à se changer ou refus de se déshabiller**
- ✗ **Isolement social** ✗ **Violences à l'égard d'autrui**
- ✗ **Hyper-vigilance** ✗ **Sur-sexualisation.**

■ Signes physiques et corporels

- ✗ **Marques ou blessures inexplicables** ✗ **Blessures récurrentes**
- ✗ **Perte ou gain de poids significatif** ✗ **Douleurs chroniques**
- ✗ **Troubles digestifs** ✗ **Troubles menstruels** ✗ **Fatigue extrême**
- ✗ **Troubles du sommeil** ✗ **Comportements régressifs**

■ Focus sur les conséquences du stress post-traumatique (SPT) :

Une personne qui développe des troubles de stress aigu et des troubles de stress post-traumatique peut présenter trois grandes classes de symptômes :

- ✗ **Symptômes de reviviscence** : Elle revit continuellement, y compris en journée, la scène traumatique en pensée ou en cauchemar avec la même détresse ;
- ✗ **Hyper-vigilance** : (état de qui-vive, sursaut, sentiment de danger) malgré l'absence de danger imminent ;

- ✗ **Conduite d'évitement** : Elle cherche à éviter – volontairement ou involontairement – tout ce qui pourrait lui rappeler le trauma. Cela peut prendre la forme de phobies ou de troubles obsessionnels compulsifs
- ✗ **Des conduites à risques ou mises en danger** : vitesse au volant, jeux dangereux, scarifications, violences sur autrui, sur-sexualisation, etc. ;
- ✗ **La prise de produits dissociants** : alcool, drogue, tabac, psychotropes, produits dopants, etc.

Toutes ces conséquences sont valables peu importe l'âge ou le sexe de la victime.

6 Le repérage par le questionnement

En cas de doute/suspicion, il est fortement recommandé d'aborder le sujet des violences avec la victime car vous êtes légitimes à en parler.

La question idéale n'existe pas, la meilleure est celle que l'on se sent capable de poser.

Si vous détectez des signaux de violences, vous devez aborder ouvertement le sujet des violences sexistes et sexuelles. Cela contribue à déjouer la stratégie de l'agresseur et à garantir un environnement sain et sécurisé.

7 Comment réagir et accueillir la parole

Les violences peuvent avoir eu lieu dans le cadre de la pratique sportive mais également dans d'autres contextes (*familial, professionnel, scolaire, etc.*). La victime peut décider de se confier à des personnes encadrantes de la structure car elle identifie ce lieu comme un espace sécurisant. Dans cette situation, il est donc essentiel de savoir réagir.

La réaction de la personne qui reçoit le récit est déterminante. Elle nécessite un positionnement respectueux et bienveillant, une écoute empathique et active, du soutien et l'absence de jugement.

Il est important de différencier l'accueil du recueil de la parole. Votre rôle est d'écouter et non de mener un interrogatoire.

► Le cadre de l'entretien

Créer un environnement sécurisé et sécurisant
Choisir un lieu approprié et confortable

L'écoute

Pour garantir son impunité, l'agresseur impose le silence à la victime. Encourager une victime à parler des violences est une étape essentielle pour y mettre fin.

Quand une victime parle, elle prend le risque de briser le secret imposé par l'agresseur. Elle doit être crue et protégée.

Quelle posture pour celui ou celle qui reçoit la parole ?

- **L'écoute active** : écouter avec attention, soutenir la parole, acquiescer.
- **Accueillir son témoignage avec bienveillance et respect** :
 - Se montrer disponible, calme, respectueux ou respectueuse et attentif ou attentive ;
 - Ne pas l'interrompre, lui couper la parole ou reporter la discussion à plus tard ;
 - Ne pas avoir de gestes ou propos brusques ou brutaux.
- **Valider ses émotions et son vécu, la sécuriser** : croire la victime.
 - Ne pas questionner ses réactions face à la violence de l'agresseur ;



- Reconnaître et valider ce que la victime ressent ;
- Dire que ses sensations sont normales et compréhensibles dans une telle situation ;
- Ne pas banaliser ou minimiser les faits ;
- Écarter tout préjugé sur la situation ;
- Ne jamais questionner son attitude ou son comportement ;
- Déculpabiliser la victime en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression.

- ➔ **Exprimer clairement que l'agresseur est le seul responsable.**
- ➔ **Dire que les violences sont interdites et punies par la loi.**

Respecter son **rythme**

- ➔ **Laisser à la victime le contrôle de la situation :**
 - Respecter sa temporalité, sa décision de parler, son souhait de porter plainte ;
 - Respecter son silence ou son choix de ne pas agir.
 - Proposer, suggérer mais ne rien imposer :
L'agresseur a retiré son libre-arbitre à la victime, votre objectif sera donc qu'elle reprenne confiance en elle et qu'elle reprenne son pouvoir de décision et de choix. La victime peut envisager de déposer plainte puis y renoncer, son récit des violences peut changer, elle peut hésiter et être confuse.
- ❑ **Si la victime ne souhaite engager aucune démarche et/ou rester anonyme**, votre responsabilité est de signaler les faits dont vous avez connaissance à la cellule signal-sports, tout en respectant son anonymat.
- ❑ **Pour les mineurs et les mineures**, toute situation de danger doit systématiquement faire l'objet d'un signalement au procureur ou à la procureure de la République et d'une information préoccupante transmise à la CRIP.

Lorsqu'une personne est non-oralisante, elle a des difficultés à s'exprimer verbalement, plusieurs solutions existent :

- ➔ Vous pouvez utiliser le mode de communication alternative et améliorée de la personne lorsqu'elle en a un (*signes, tableau ou classeur de pictogrammes, clavier, tablette, etc.*) ; demandez aux

personnes et aux parents quels outils sont utilisés pour communiquer. Il faut aussi être particulièrement attentif ou attentive à la communication non-verbale : expressions, changement de comportement, etc.

8 **L'orientation et l'accompagnement**

Après le temps d'écoute, il est important de proposer une orientation et un accompagnement vers un réseau de professionnels et professionnelles spécialisés pour garantir la sécurité de la victime et la vôtre.

Les violences engendrent des émotions et réactions parfois contradictoires (*colère, angoisse, exaspération, douleur, etc.*) lesquelles peuvent générer des attitudes négatives par rapport à la femme ou l'enfant victime (*doute, banalisation, rejet, jugement, etc.*). Il convient de les identifier et de les comprendre pour mieux accompagner la victime.

Bonne pratique

Afin de faciliter l'orientation des victimes, vous pouvez mettre en place une « *carte des soutiens* » qui répertorie l'ensemble des professionnels et professionnelles, services et structures vers qui les victimes de violences peuvent être orientées, en fonction de leurs besoins spécifiques.

Les services d'urgence, les lignes d'écoute spécialisées et les associations d'aides aux victimes formeront le socle de cette carte des soutiens.

Lorsque la victime est **mineure**

Tous les professionnels et professionnelles doivent signaler sans délai les violences sexuelles qui sont portées à leur connaissance, même au stade de la suspicion.

L'accord de la victime mineure n'est pas nécessaire, même s'il peut être recherché, pour informer les représentants et représentantes légales.

Lorsque les détenteurs de l'autorité parentale sont auteurs ou complices des violences, les professionnels ne doivent pas les en informer.

❑ **Les services d'urgence**

➔ **En cas de danger :**

- En France, le numéro d'urgence est le **17** ;
- Le numéro européen d'urgence est le **112** ;
- Pour les personnes sourdes, sourd-aveugles, malentendantes et aphasiques le numéro d'urgence unique, national et gratuit, accessible en visio, tchat, images et SMS est le 114.

➔ **Plateforme numérique d'accompagnement des victimes de violences (PNAV) :**

un tchat avec les forces de sécurité formées est accessible 24h/24, 7j/7 sur : [Page d'accueil | Arrêtons les violences](#)

➔ **Lignes d'écoute et d'orientation spécialisées pour la victime et l'entourage**

- **119** : Allô enfance en danger
- **3018** : Tchat et numéro gratuit, anonyme, confidentiel. Disponible 7j/7 de 9h à 23h.
- **0 805 802 804** : Violences Sexuelles dans l'Enfance.
- **3919** : Violences Femmes Info (*France*)
- **0 800 05 95 95** : Viols Femmes Informations

9 Signaler... c'est protéger

► Lorsque vous repérez des violences ayant eu lieu **dans le cadre sportif**

Encadrant ou encadrante, vous avez connaissance d'une situation de violences dans le cadre de l'activité sportive :

- En cas d'urgence, appelez les services de police ou de gendarmerie ;
- Pour toutes les situations, écrivez un courriel à l'adresse : signal-sports@sports.gouv.fr pour expliquer les faits ;
- Rédigez ou faites rédiger par votre supérieur ou supérieure hiérarchique un signalement au procureur ou à la procureure de la République et une « *information préoccupante* » ;
- Si l'auteur est salarié de la structure, signalez-le par écrit à la direction de la structure pour qu'elle puisse prendre les mesures appropriées (*protection des victimes et mise à pied conservatoire de l'agresseur*) ;
- Si l'auteur est agent public (*fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière*), sollicitez par écrit la direction de votre structure pour qu'un signalement à l'employeur public soit réalisé.

Dans tous les cas, vous êtes légitime à agir et à signaler les faits de violences dont vous avez connaissance ou pour lesquels vous avez des suspicions sérieuses. Ne pas agir pourrait exposer d'autres victimes, vous exposer et exposer votre structure.

► Lorsque vous repérez des violences ayant eu lieu **hors le cadre sportif**

Encadrant ou encadrante, vous avez connaissance d'une situation de violences dans un autre cadre que l'activité sportive (*familial, scolaire, professionnel, etc.*) :

- En cas d'urgence, appelez les services de police ou de gendarmerie ;

Un enfant dit qu'il ne veut plus rentrer chez lui après un week-end de compétition parce qu'il est agressé sexuellement par un membre de sa famille :

- En cas de violences sexuelles (*agression sexuelle ou viol*) : vous devez effectuer directement un signalement au procureur ou à la procureure de la République du siège de votre structure ;
- Dans tous les cas, rédigez ou faites rédiger par votre supérieur ou supérieure hiérarchie une « *information préoccupante* ».

L'absence de signalement des violences sexuelles sur mineur ou mineure ou sur une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse est sanctionnée pénalement de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende. Les sanctions sont aggravées à 5 ans et 75.000 € d'amende lorsque le défaut d'information concerne un mineur ou une mineure de moins de 15 ans. Ces infractions concernent la non-dénonciation de tels crimes ou délits par tout encadrant(e), rémunéré(e) ou bénévole.

Pour les médecins, le secret médical ne fait pas obstacle au signalement en cas de violences sexuelles sur mineur(e) (*article 226-14 du code pénal*). Obligation de signaler au procureur ou à la procureure de la République.

Toute fédération et association sportive bénéficiant d'aides publiques doit avoir été agréée par l'État et, dans ce cadre, a l'obligation de veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes, en particulier des mineurs et mineures et notamment s'agissant des violences sexistes et sexuelles.

Cette obligation se matérialise par l'attestation sur l'honneur du président ou de la présidente de l'association à respecter le contrat d'engagement républicain.

Pour mettre en œuvre ces obligations, les acteurs et actrices de la structure doivent s'engager à plusieurs niveaux :

- D'une part, ils et elles doivent contrôler **le respect des obligations d'honorabilité** de toutes les personnes qui y sont soumises en application du code du sport :
 - les dirigeants et dirigeantes elles-mêmes ;
 - les éducateurs et éducatrices, entraîneurs sportifs bénévoles ou professionnels ;
 - les juges et arbitres ;
 - les surveillants et surveillantes de baignade ;
 - et toutes celles et ceux qui interviennent au contact des mineurs et des mineures.
- D'autre part, ils et elles doivent s'assurer que tout adhérent et adhérente qui serait victime de violences sexuelles, physiques et/ou psychologiques dans le cadre sportif serait couverte par des garanties, souscrites par leur fédération sportive d'appartenance, prévoyant **un accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de procédure engagés par une victime**.
- Enfin, pour prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le cadre sportif, chacun et chacune doit adopter des postures éthiques et bienveillantes. La création d'un environnement sûr et respectueux pour les sportifs et sportives, ainsi que pour tous les intervenants et toutes les intervenantes en assurant de la prévention.

La formation continue individuelle et collective

- ✕ **Se former régulièrement**
- ✕ **Sensibiliser son équipe**

Il vous appartient d'avoir une attitude irréprochable en matière de comportement et de respect de l'autre. Dans une pratique socio-éducative, la relation de confiance passera autant par la compétence technique apportée que par la compétence humaine véhiculée.

Maintenir une attitude de tolérance zéro

- ✕ **Établir des règles claires** : Dès le début, l'encadrant ou l'encadrante doit instaurer des règles sur le respect mutuel, le consentement et la non-violence, en insistant sur une politique de tolérance zéro face à tout comportement inapproprié.
- ✕ **Réagir immédiatement** : Si une situation est signalée ou détectée, l'encadrant ou l'encadrante doit réagir rapidement, en suivant les protocoles appropriés (*signalement, mesures de protection, etc.*). Ne pas agir ou minimiser un incident renforce le climat de silence et de peur.
- ✕ **Le langage** : Tout propos agressif ou irrespectueux, qu'il vienne des pratiquants et pratiquantes, de l'encadrement ou des parents, doit être fermement stoppé.

Garantir un cadre professionnel et respectueux

- **Les contacts physiques** (*entre pratiquants et pratiquantes, entre équipe encadrante et pratiquants ou pratiquantes*) : Avant le contact, il est nécessaire d'annoncer à voix haute, à destination de l'ensemble des personnes concernées, les points de contact et le sens du geste professionnel. Si le sportif ou la sportive refuse le contact, il faut respecter son choix.

En cas de refus mettant en jeu la sécurité du pratiquant ou de la pratiquante, l'encadrant ou l'encadrante peut interdire que ce dernier ou cette dernière n'exécute le geste ou proposer, dans la mesure du possible, qu'il soit effectué par le ou la pratiquante de son choix. Une fois le geste sécuritaire terminé, le contact doit cesser.

Le contact avec les parties du corps suivantes peut être considéré comme une agression sexuelle : les fesses, le sexe, les seins, la bouche et l'intérieur des cuisses. Selon le contexte et la personne, d'autres parties du corps peuvent être concernées.

X Suite à un contact physique impromptu avec une des parties corporelles citées ci-dessus, il est nécessaire de s'en excuser dans l'instant à voix haute.

Il est important de veiller à ce que les contacts physiques non liés à l'activité sportive, les étreintes ou les gestes affectifs, soient explicitement consentis, car, ils peuvent être mal vécus. L'encadrant ou l'encadrante doit être vigilante à d'éventuels signaux de mal-être.

Respecter l'intimité

□ Vestiaires

- Les vestiaires et les douches sont des lieux où l'intimité des sportifs et sportives doit être strictement respectée : la séparation des espaces par sexe ou par groupes d'âge, la disponibilité d'espaces individuels, sont essentielles pour assurer que toutes et tous se sentent en sécurité et à l'aise ;
- Les vestiaires des encadrants et encadrantes et ceux des sportifs et sportives sont des espaces différents. Un encadrant ou une encadrante ne doit pas se changer avec les sportifs et sportives, ni même entrer dans leurs vestiaires. Dans le cas où il n'y a qu'un seul vestiaire, chaque population doit l'utiliser à tour de rôle ;
- Lorsque les sportifs et sportives sont dans les vestiaires, l'encadrant ou l'encadrante ne doit y pénétrer que si la situation le justifie. Dans ce cas, l'encadrant ou l'encadrante doit avertir préalablement à son entrée en frappant fort sur la porte, en s'annonçant oralement et attendre une réponse avant d'ouvrir ;
- De même, aucun agent et aucune agente de sécurité ou gardien et gardienne de l'équipement ne doit pénétrer dans les vestiaires lorsque les sportifs ou sportives s'y trouvent ;
- En aucun cas un sportif ou une sportive ne peut être obligé de se dévêtir et/ou de se doucher dans un vestiaire.

□ Prise d'images (photos, vidéos)

Dans les espaces privés comme les vestiaires, l'utilisation de téléphones ou d'appareils photo doit être interdite pour éviter toute atteinte à la vie privée des sportifs et sportives.

□ Déplacements

Organiser et assurer la surveillance des déplacements en établissant des règles claires, et en accord avec les familles, sur les comportements à adopter.

Il est impératif de placer les enfants systématiquement à l'arrière des véhicules et non à côté du conducteur et de veiller, le plus possible, à proposer des trajets collectifs.

Prévoir d'héberger séparément et en sécurité personnes encadrantes d'une part, sportifs et sportives d'autre part. Il est impératif, par exemple, d'interdire le partage de chambres entre adultes et mineurs ou mineures (*hors contexte familial*).

Adopter une posture inclusive et égalitaire

X Promouvoir l'égalité des genres : L'encadrant ou l'encadrante doit veiller à traiter les sportifs et les sportives de manière égale, quel que soit leur sexe, leur genre, en évitant les stéréotypes et les préjugés. Cela contribue à créer une atmosphère de respect mutuel.

X Valoriser la diversité : Que ce soit au niveau du genre, de l'orientation sexuelle, des origines culturelles ou du handicap, un encadrant ou une encadrante doit promouvoir la diversité au sein de son groupe. La discrimination et l'intimidation basées sur ces critères doivent être activement combattues.

X Le choix des tenues : Les organisations sportives doivent valoriser la diversité des tenues et permettre aux sportifs et sportives de choisir des tenues en fonction de leur confort, de leur identité et de leurs préférences. Les femmes sont souvent confrontées à la pression de porter des tenues qui mettent en avant des préférences « *caractéristiques féminines* ». La question des tenues des sportives est un sujet crucial qui met en lumière les dynamiques de sexisme et de stéréotypes de genre dans le sport.

Établir des mécanismes de prévention dans le club ou l'organisation

- X** Mise en place de protocoles de signalement
- X** Les procédures doivent faire l'objet d'un affichage clair dans les espaces collectifs des équipements sportifs et dans les espaces individuels.
- X** Affiches de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles.

Isabelle TEURQUETY signant le manifeste de « *Lutte contre les VSS dans le sport* » au nom du Comité départemental JSEA76 lors du colloque à Caen, en septembre 2025.



[C.R.] > Centre-Val de Loire



→ Assemblée générale régionale à Allouis

La commune d'Allouis accueillait l'A.G. du comité régional Centre-Val de Loire le 6 mars. Vingt-et-un délégués étaient présents. Après les mots de bienvenue de Madame la Maire, du président du comité du Cher, l'ordre du jour a été abordé. Rapport moral, rapport d'activités et rapport financier ont été votés à l'unanimité.

Perspectives pour 2026 : organisation de la journée citoyenne, remise du trophée régional qui récompense une manifestation régionale, nationale, voire internationale et le rassemblement automnal qui clôture la saison.

Après deux heures de travaux, Madame la Maire a clôturé l'A.G. en remerciant le président du Cher d'avoir choisi sa commune.

[07] > Ardèche



→ Quatre escrimeurs honorés par la championne Laura FLESSEL

L'escrimeuse multi-médaillée Laura FLESSEL a fait le déplacement à Lamastre pour assister à la cérémonie des médailles de la Jeunesse, Sports et de l'Engagement Associatif afin de distinguer quatre membres du club d'escrime de Septeam.

Mercredi 18 février 2026, une soirée était organisée à l'occasion de la remise des médailles à quatre escrimeurs de la Septeam, le club d'escrime de Lamastre-Tain-Tournon.

En présence du président du Conseil Départemental Olivier AMRANE, du maire Jean-Paul VALLON, du président du Comité Départemental des Médaillés de l'Ardèche Robert HERELIER, des responsables de la Fédération Française d'escrime, des familles et d'autres, sans oublier de l'ex-ministre des Sports Laura FLESSEL.

Celle-ci a fait part de son immense plaisir d'être présente pour honorer les quatre récipiendaires : Geneviève HERRMANN, Sonia CHEMOUILLI, Caroline BOUQUET et le docteur Sylvain BOUQUET président du club qui reçoit la médaille d'argent.

[11] > Aude



→ Jeunes bénévoles du Département à l'Honneur

Le 23 octobre 2025, à Fabrezan, le CD11 honorait 50 jeunes bénévoles pour leur engagement associatif, en présence de Mme Isabelle Géa, Maire de la commune, Benoit Leroux du SDJES, et Colette Chenel, Présidente du Comité. Après l'accueil chaleureux de Mme la Maire, Colette Chenel lui remettait la médaille du Comité avant la remise des récompenses aux jeunes.

Pour la 4^{ème} année, le Comité a pu renouveler cette action en faveur de jeunes du département qui se sont engagés au sein de leurs associations sportives diverses ou jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la défense, protection civile, sécurité sauvetage, MJC. Après lecture du mémoire de chacun par la Présidente du Comité, les jeunes ont reçu une médaille de notre Fédération, un diplôme du Comité et un bon d'achat de 30 euros des mains de Mme la Maire et de M. Leroux (SDJES). L'assistance (une centaine de personnes) encourageait ces jeunes, parents, dirigeants, éducateurs. Cette action a pu être réalisée avec le soutien du FDVA.

La soirée a permis de mettre en lumière les actions et l'engagement de tous ces jeunes au sein de leurs associations, et de souligner leurs valeurs : entraide, respect, bienveillance, civisme, solidarité, altruisme. Il est important de les soutenir, de les responsabiliser, de développer leurs compétences personnelles, et de les intégrer dans les instances dirigeantes, afin qu'ils assurent la relève des anciens.

À l'issue de cette cérémonie, un apéritif dînatoire a été servi par le Comité, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

[21] > Côte-d'Or



→ Le bureau change de look

Une belle image du CDMJSEA 21 porte désormais une veste personnalisée. Un bon moyen de se signaler dans toutes les manifestations. Nous sommes fiers de porter les couleurs de notre Fédération ! Cela permet aussi de renforcer l'esprit d'équipe. Une initiative bien appréciée par tous.

La vie des Comités

→ Assemblée générale du Comité Côte d'Or

Samedi 21 février, journée chargée avec l'A.G. du CDMJSEA 21 au Crusoé. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les adhérents, le président Patrick Nivois retraça, ainsi que la secrétaire Sabine Chapuis, la vie du Comité.

Ensuite le président de la commission Éducation Populaire Christian Dallièr rappela le devoir du bénévole et son engagement. Il évoqua la déception de certains dossiers qui n'aboutissent pas toujours.

Jean Lanneau, président de la commission récompenses, souligna le travail accompli avec son équipe, toujours en recherche de clubs ou individuels méritants dans le sport.

Le trésorier Dominique Beney et son bras droit Françoise Beney ont énoncé le bilan financier. Le vérificateur aux comptes Jean-Marie Savodelli approuva à son tour l'exposé des trésoriers.

Christiane Dallièr, vice-présidente déléguée, mentionna l'existence d'une page Facebook.

Les rapports d'activités et de trésorerie furent adoptés à l'unanimité.



Enfin, remise des trophées à Thierry Koller (*ALC Longvic cyclo*), Guillaume Legendre (*DUC Dijon*), Alexis Maizieux (*lutte*), Bernard Termelet (*rugby et tir à l'arc*), Marthe Dubois 90 ans, ceinture noire de karaté (*Chevigny-Saint-Sauveur*), Julie Brion-Althères (*vice-championne du monde*), Cathy Poitoux (*canoë-kayak ASPTT Dijon*), Inès Juras, Lucas Montenot, Cotentin Pascard (*AM Sport de Dijon roller*), Marin Jean (*tennis de table*), champion de France minime.

Pour terminer la matinée, les récompensés ont été invités au verre de l'amitié suivi d'un bon repas.

[23] > Creuse



→ Les médaillés du CD 23 en assemblée générale

L'assemblée générale du comité départemental de la Creuse s'est tenue à Maison des Sports de Guéret. Le président Maurice PASCAL se veut optimiste et tous les voyants sont au vert.

L'association a participé à différentes manifestations d'envergure en 2025 dans le département et en dehors. Les participations aux forums des associations ont permis d'aller à la rencontre des adhérents et des dirigeants des associations sportives, culturelles et œuvrant dans le social.

La soirée de remise des médailles ministérielles, des trophées du mouvement associatif et des trophées du bénévolat, organisée conjointement avec le CDOS, a été une parfaite réussite, lors de la journée mondiale du bénévolat. Comme le souligne la secrétaire Mireille GLUNK, le nombre d'adhérents est reparti à la hausse, ce qui permet au comité d'assurer sa pérennité.

La nouvelle plaquette fédérale a été éditée pour la nouvelle période olympique et elle se veut être notre carte de visite.

Le prochain congrès de la Fédération aura lieu dans notre région Nouvelle Aquitaine à Châtelailon-Plage les 22 et 23 mai et nous serons bien sûr présents. Quant à l'assemblée générale du Comité Régional, elle aura lieu le 11 juin à La Souterraine. Accueil des participants le 10 juin jusqu'au 12 juin à Crozant (*vallée des peintres*).

L'assemblée générale s'est terminée par la remise de la plaquette fédérale argent à Gérard LESTERT.

[26] > Drôme



Bruno CLUZEL vice-président du CDSA 26-07, Yolande SAINT-CLAIR présidente du CD 26, Mathieu LEFEBVRE, Yanis AUBERT et Mylène GAUBERT les récompensés

→ 42^{ème} Assemblée Générale

L'A.G. du Comité de la Drôme a réuni une soixantaine de personnes le 31 janvier 2026, à la Maison des bénévoles du sport Drôme-Ardèche, en présence d'Alban PANO vice-président chargé des sports du Conseil Départemental de la Drôme, Adem BENCHELLOUG vice-président aux sports de Valence-Romans Agglo, et Bruno CLUZEL vice-président du Comité sport adapté Drôme-Ardèche.

Un moment de recueillement a été observé en mémoire de trois membres de notre comité : Marc FOUARD, René NOUHARET et André CHAMBRIER.

Les rapports moral, d'activités, financier et le budget prévisionnel ont été adoptés. Nous avons honoré des sportifs du Comité du Sport Adapté Drôme-Ardèche : Mylène GAUBERT, Mathieu LEFEBVRE et Yanis AUBERT.

À l'issue de cette cérémonie, l'assemblée a été conviée à partager un moment convivial.

[29] > Finistère

→ Une pionnière du basket féminin nous a quittés

Une figure du basket féminin et du monde associatif, une grande dame, la Landernéenne Jacqueline PALIN nous a quittés.

Très grande dame du sport breton et du milieu associatif, Jacqueline Palin est décédée, le mercredi 25 mars 2026, à 82 ans. Elle a été présidente de la Ligue de Bretagne de basket et la première femme à la tête du CROS dans la région.

Élue présidente de la Ligue de Bretagne de basket en 1998, elle avait ensuite pris la tête du CROS de Bretagne en 2013.

La vie des Comités



Jacqueline PALIN devenait la première femme à être à la tête d'un tel comité en France. Engagée pour la visibilité des femmes dans le sport.

Très ému, Daniel DELESTRE, président du CDMJSEA 29, dont Jacqueline était amie de longue date, a rappelé le souvenir d'une quarantaine d'années à ses côtés. Jacqueline avait notamment été décorée de la Légion d'honneur en 2009 et avait reçu le Ballon de cristal, destiné aux acteurs majeurs du basket français.

Plus près de nous, elle a été administratrice au sein de notre comité départemental et présidente du Comité régional de Bretagne de 2021 à 2026.

[33] > Gironde



→ Remise de médailles

Dans le cadre de la semaine du bénévolat, en convention avec la Mairie de Bordeaux, le Comité des Médailleurs de la Gironde a effectué le 5 décembre 2025 une remise de médailles associatives départementales à 40 personnes engagées dans diverses associations Bordelaises.

Les secteurs associatifs représentés étaient : précarité alimentaire, engagement citoyen, sports, santé mentale, solidarité, seniors, animations socioculturelles, vie de quartier et Engagement associatif.

L'organisation de cette cérémonie a été menée de concert par les élus-es du CDMJSEA33 et les services Communication et Évènementiel de la Mairie de Bordeaux.

Les récipiendaires de tous âges ont été mis à l'honneur en présence de Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au maire de Bordeaux, chargée de la vie associative et de Monsieur Patrice Lassalle-Bareilles Président du Comité MJSEA33.

[44] > Loire-Atlantique

→ A.G. 2025 à la Maison des sports

L'A.G. du 14 mars 2026 a débuté par un moment de recueillement en mémoire des membres et partenaires disparus cette année.

Le comité a connu une activité dense : plus de 20 cérémonies organisées dans tout le département, 178 distinctions attribuées (*jeunes bénévoles, lettres de félicitations, médailles ministérielles et associatives*), une présence renforcée dans les communes, les associations et les événements départementaux, une dynamique forte autour de la jeunesse, de la parité, et de la valorisation du bénévolat.



Trois commissions ont été créées : éthique, développement durable et handicap. Le projet associatif 2024-2028 et la charte éthique ont été présentés et adoptés à l'unanimité.

Communication : 30.700 visites sur notre page Facebook, 5 newsletters diffusées, lancement du nouveau site internet. Finances : Les comptes 2025 ont été approuvés à l'unanimité. Merci à Pierrette Le Mauff, notre trésorière. Bienvenue à Loïc Bourré, nouveau trésorier général.

Deux nouveaux administrateurs rejoignent le comité directeur : Josette Settelen et Étienne Destouches. Bienvenue à eux !

Distinctions remises lors de l'A.G. : Christiane Lamandé reçoit la plaque fédérale de bronze, Guy Gourvil a été mis à l'honneur pour son engagement, il recevra la plaque fédérale Grand Or. Félicitations également au bénévole de Pontchâteau, médaillé de la sécurité intérieure.

Interventions de Fabrice Roussel député, Joël Poiraud président régional, Christine Bleuven-Fournier, présidente de l'AMOPA 44, et Yves Aumon, président de l'Ordre National du Mérite.

[49] > Maine-et-Loire



→ Une assemblée générale médaillée

Le samedi 7 février 2026, le CDMJSEA de Maine-et-Loire a tenu son assemblée générale annuelle au SDIS d'Angers-Beaucouzé, en présence de M. Bertrand Jublot, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports. Les membres ont dressé le bilan de 2025 et évoqué les projets à venir.

L'année écoulée a été marquée par la remise de 31 médailles ministérielles et 4 lettres de félicitations, récompensant l'engagement de bénévoles actifs dans tout le département. Le comité a également participé à plusieurs événements majeurs : plusieurs Sainte-Barbe, le rassemblement technique départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers à Loire-Authion, le tournoi international de basketball U15 à Saumur et la finale du quiz du Comité Départemental Olympique et Sportif.

En 2025, le CDMJSEA a également relancé son Challenge du Jeune bénévole qui a distingué 21 jeunes femmes et hommes âgés de 14 à 22 ans pour leur investissement et leur engagement exemplaires dans la vie associative et pour l'intérêt général. Pour 2026, le comité

La vie des Comités

prévoit de reconduire ce challenge, de maintenir ses liens avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du 49 et le SDJES, de diversifier ses partenariats et rajeunir son vivier de médaillés.

L'assemblée s'est conclue en applaudissant Mesdames Claire Lengronne et Chantal Théau, décorées respectivement aux échelons argent et or de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif, symboles d'un bénévolat exemplaire et de parcours remarquables.

[62] › Pas-de-Calais



→ Une A.G. digne de ce nom

Le samedi 7 février 2026, l'assemblée générale du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Pas-de-Calais, représenté par son président Zbygniew PROSCHE, s'est tenue à Montigny-en-Gohelle dans un climat convivial et constructif. Elle a permis de faire le point sur les actions menées, les projets à venir et les perspectives de l'organisation.

Un temps fort de la rencontre a été consacré à la remise de médailles, honorant des femmes et des hommes pour leur engagement, leur disponibilité et leur contribution durable. Ces distinctions ont salué un parcours exemplaire et un investissement au service des valeurs portées à leurs associations respectives.

La cérémonie s'est conclue par des remerciements appuyés des récipiendaires et à l'ensemble des participants, soulignant l'importance de l'engagement collectif et la reconnaissance de celles et ceux qui le font vivre. Tout cela sous la présidence d'honneur de Michel ETTORE, ancien gardien de but de ligue 1 du Football-Club de Metz.

[68] › Haut-Rhin



→ Une avalanche de médailles pour les bénévoles à l'A.G.

L'A.G. du Comité départemental du Haut-Rhin s'est tenue à l'hôtel de ville de Thann le 7 février. À l'issue de la réunion, de nombreuses distinctions ont été décernées. Mathieu Kléthi, président, a accueilli Alain Goepfert, adjoint au maire de Thann et membre du comité, Raphaël Schellenberger, député, et d'autres personnalités.

Après un temps de recueillement dédié à Jean-Pierre Fetsch, président d'honneur, et à Serge Pezet, ancien membre du comité, une refonte des statuts a été approuvée afin d'introduire la parité dans le règlement intérieur.

Régine Miskiewicz rejoindra Dominique Wintzenrieth, trésorière.

Gilbert Grunenwald, président délégué de la commission des lauréats, regrette la diminution du nombre de dossiers soumis (65 en 2025).

Une distinction fédérale grand or a été décernée par le président à Antoine Martinken, 98 ans, en reconnaissance de son implication au service des instances départementales et régionales. Il est chevalier du Mérite, titulaire de la médaille de la Renaissance Française, de la médaille d'or de la Ligue d'Alsace de football, président d'honneur du FC Bollwiller et de l'Amicale de pêche de Bollwiller-Feldkirch. Il a assumé la présidence de l'UNC de Bollwiller-Feldkirch de 2009 à 2019.

Plusieurs dossiers sportifs et associatifs ont été transmis par Gilbert Grunenwald et 15 bénévoles méritants ont été récompensés : Anne Haensler et Daniel Cordonnier (*athlétisme*) ; Thierry Abdallah, Rémy Chausson, Mathieu Gerthoffer, Hubert Wielgoiski, Claude Niedzielski et Pierre Rost (*Cercle d'échec*) ; Christian Schwartz et Edouard Legrand (*tennis de table*) ; Monique Buhr, Agnès Wolfarth, Edith Weber, Geneviève Perry et Michel Gêrum (*philatélie*).

[69] › Rhône



→ A.G. du Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon

L'Assemblée générale du Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon s'est tenue le 31 janvier 2026. Elle a réuni 42 personnes, présentes ou représentées, conformément aux statuts de l'association.

À l'issue de l'assemblée, les participants se sont retrouvés pour le repas de l'association, moment convivial favorisant les échanges entre les membres.

[70] › Haute-Saône



→ Des bénévoles du secteur luron honorés

Le 18 décembre dernier, comme tous les ans, le comité départemental des médaillés de Haute-Saône met à l'honneur des bénévoles en

La vie des Comités

partenariat avec une municipalité, un OMS ou une association multisports. Cette année, en présence d'Eric Houlley, maire, les élus de Lure ont mis à l'honneur dix bénévoles. Une cérémonie mise en place par les membres du comité directeur. Chaque récipiendaire a reçu un plateau et un diplôme de notre fédération.

« Notre fédération attache une très grande importance à cette manifestation. C'est l'occasion de mettre en valeur les femmes, les hommes qui, avec beaucoup de cœur, d'enthousiasme et de générosité, œuvrent au quotidien dans les associations... Nous avons voulu également récompenser cinq jeunes bénévoles du club de judo luron qui accueille le stand fair-play de notre comité », souligne le président André Caillet. Chaque jeune a reçu un trophée et un diplôme jeune bénévole.

[71] > Saône-et-Loire



→ Les bénévoles départementaux honorés à Châtenoy-le-Royal

Une très belle cérémonie pour dix bénévoles de notre département, le 21 novembre dernier, à la salle des fêtes de Châtenoy-le-Royal, dans le cadre de la Journée mondiale du bénévolat en union avec la traditionnelle soirée des trophées de l'OMS de la cité, présidée par Daniel REBILLARD.

De très nombreux élus de la municipalité entouraient le maire de la ville, Vincent BERGERET, la conseillère départementale, Françoise VAILLANT, et le président du CDMJSEA 71, Serge COGNARD, qui, après avoir lu le message du Président de la Fédération (excusé), a présenté chaque récipiendaire.

Les récipiendaires : Delphine DARBON, Comité des fêtes Saint-Bérain-sur-Dheune, Constance D'ARCES, multi associations Châtenoy le Royal, Catherine DESPLANCHES, multi associations Le Creusot, Valérie EDOUARD, tir sportif Le Creusot, Rémy DEVELAY, Comité des fêtes et AAPPMA Montceau-les-Mines, Jean-Charles DUMORD, Rugby-Club de Chagny, Robert GUILLAUMIN, multi associations Blanzay, Bernard GUINOT, tir sportif de Châtenoy / Dracy-le-Fort, Christian MARMILLON, Comité des fêtes Les Charreaux-Chalon, Gérard MOREAU, multi associations Le Creusot.

Félicitations à tous les bénévoles qui se sacrifient pour autrui.

[73] > Savoie

→ Sorties et A.G. du C.D. de la Savoie

Les membres du comité départemental de la Savoie ont organisé plusieurs journées conviviales pour leurs adhérents. Lors d'une visite au Musée Olympique à Lausanne, nous avons eu le privilège de converser et prendre une photo de groupe avec Tony Estanguet.

Le comité a été aussi présent auprès des associations lors de leurs activités sportives, leurs festivités, les remises des médailles et diplômes aux bénévoles et des différentes cérémonies sur le département.



Pour l'année 2026, le comité directeur garde sa ligne de conduite pour le bien-être de ses adhérents en leurs proposant des activités à la portée de tous.

L'A.G. 2025 a eu lieu le samedi 31 janvier à la Maison des sports de Chambéry, avec une trentaine de membres présents où plusieurs constats ont été abordés par l'assistance sur l'année 2025 et les projections pour 2026.

Le président et les membres du comité directeur ont déploré que très peu de nouveaux médaillés adhèrent à notre comité.

Mme Geneviève Mongellaz a reçu, des mains de Bruno Casarin président du CD 73, la plaquette fédérale Or pour ses nombreuses années d'engagement au sein de notre comité directeur.

La clôture de l'assemblée a été suivie d'un repas convivial.

[89] > Yonne



→ Avallon sous les feux

Le samedi 20 décembre 2025, 195 personnes étaient présentes sous l'autorité d'Olivier BECK président et de Gérard DELORME élu en cette ville d'Avallon, grande bourgade de l'Yonne. Douze personnes, sous un système paritaire, se sont vu récompenser de divers cadeaux.

Textes écrits en vers, rimes ou alexandrins avec humour, ont ponctué cette journée d'honneur pour l'associatif, qu'il soit sportif, caritatif ou culturel.

[90] > Territoire de Belfort

→ Sortie citoyenne



La commission animation du CD90 a organisé cette année une sortie citoyenne au Mémorial de Schirmeck et au camp de concentration de Natzwiller-Struthof en Alsace.

Cette sortie a été l'occasion de commémorer le 80^{ème} anniversaire de la Libération. Une gerbe a été déposée au mémorial du Struthof par des jeunes accompagnants les participants à cette sortie.